

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 10 août 2020, à 18 h. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux: Messieurs Marc Hardy, Alexandre Lupien, Dave Bourque (à compter de 19 h 30) et Claude Morin (à compter de 18 h 15) et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien, M. Claude Dumas, directeur des travaux publics et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents à la séance.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2020-0810-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté, une modification a été apportée à l'ordre des points présentés à l'ordre du jour afin de certains éléments en la présence du directeur des travaux publics:

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des états financiers 2019 par M. Daniel Tétreault, CPA
4. Adoption du procès-verbal du 29 juin 2020
5. Adoption du procès-verbal du 06 juillet 2020
6. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
7. Travaux municipaux
 - 7.1. Calendrier des travaux
8. Demande de nivelage – Avenue des Riverains
9. Offre de service – SNC Lavalin – Projet prolongement égout Secteur Mont-Vidéo
10. Avenue des Riverains – Ligne électrique
11. Proposition d'achat – tracteur Massey 1977
12. Projet jeux secs et abris solaires – Parc de la Foire
13. Correspondance
14. Première période de questions
15. Travaux municipaux (suite)
 - 15.1. Suivi
 - 15.1.1. Refinancement règlement d'emprunt # 132
 - 15.1.2. Règlement # 164 – Districts électoraux
 - 15.1.3. Démantèlement équipements garage municipal
 - 15.1.4. Appel d'offres publiques Projet nouvelles conduites d'eau potable
 - 15.1.5. Sortie Route 397 Sud – prolongement égout
 - 15.2. Autre information
16. Suivi des dossiers des conseillers
17. Demandes de dérogation
 - 17.1. 2020-03 – M. Sébastien Labonté
 - 17.2. 2020-04 – M. Michel Nadon
 - 17.3. 2020-05 – M. Martin Careau
18. Demande d'appui CPTAQ – M. Jacques Picard
19. Projet # 2 – Modification au règlement de zonage
20. Règlement # 167 – Dispense tenue de registre pour les personnes habiles à voter
21. Demande de certification d'autorisation au MELCC – Projet nouvelles conduites aqueduc Route 397 Nord
22. Dépôt plans et estimation des coûts révisés – Projet nouvelles conduites aqueduc Route 397 Nord
23. Offre de service SNC Lavalin – Étude environnementale projet nouvelles conduites aqueduc Route 397 Nord
24. Entente MRCVO - Recyclage
25. Demande d'achat – ruelle entre 3^e et 4^e Avenue Est
26. Proposition de location – Équipements de peinture
27. Informations diverses :
 - a) Offre de service – M. Daniel Tétreault, CPA
28. Deuxième période de questions
29. Levée de l'assemblée

M. Claude Morin, conseiller se joint à l'assemblée à compter de 18 h 15.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers pour l'année 2019 et le rapport du vérificateur pour l'année 2019 de la Municipalité de Barraute. Le tout présenté par Monsieur Daniel Tétreault, CPA.

2020-0810-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 juin 2020 du Conseil soit et est par la présente adopté.

2020-0810-139

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 06 JUILLET 2020

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 06 juillet 2020 du Conseil soit et est par la présente adopté.

2020-0810-140

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2020

1. Salaire net des employés et élus municipaux	69 091.37 \$
2. SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels	1 454.43 \$
3. SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels (garage).....	5 461.31 \$
4. SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels Tecq 1923	3 916.33 \$
5. Plomberie Germain Roy - Mont-Vidéo	776.73 \$
6. Pages jaunes - Communication.....	55.13 \$
7. Revenu Québec - Frais d'intérêts	1 140.83 \$
8. Roy, Yvan - Frais de déplacements	90.00 \$
9. Intermarché Barraute - Certificats cadeaux	160.00 \$
10. Télédistribution Amos - Garage municipal internet	172.30 \$
11. Agence du revenu du Canada - Remise du mois de mai	7 103.34 \$
12. Distribution Sogitex - Produits Covid	136.68 \$
13. Centre de peinture LBG inc. - Peinture, gunwash signalisation	4 605.20 \$
14. Pneus GBM - Montage, pneus.....	1 657.71 \$
15. Télédistribution Amos - Location système téléphonique	247.01 \$
16. Transport A.C.C. - Fardier.....	485.77 \$
17. Daniel Tétreault, CPA - Honoraires professionnels	1 092.26 \$
18. Distribution Sogitex - Garage municipal.....	101.79 \$
19. Francine Larose - Serre, kiosque, plantation et entretien	2 213.42 \$
20. Revenu Québec - Remise du mois de juin.....	22 036.49 \$
21. Roy, Gaétan - Remboursement frais dentaires	268.00 \$
22. Télébec - Publicité annuaire	26.81 \$
23. Telus - Services mobiles véhicules.....	410.64 \$
24. Canadien National - Entretien passage à niveau.....	821.95 \$
25. Tremblay, Patricia - Achats projet serre	216.10 \$
26. SSQ Groupe financier - Assurances collective mai et juin.....	5 885.60 \$
27. Centre de rénovation Barraute - Achat bâtiments municipaux, serre, kiosques	17 151.90 \$
28. Association marchés publics - Cotisation membre.....	100.00 \$
29. Grenier, Érik - Frais de déplacements	131.40 \$
30. Dicom express - Frais de messagerie.....	20.52 \$
31. Ministre des Finances du Québec - Projet Mont-Vidéo	692.00 \$
TOTAL.....	147 723.02 \$

Monsieur Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, informe les conseillers que les déductions à la source de la municipalité sont payées et à jour auprès des deux paliers gouvernementaux.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Le calendrier des travaux est déposé par le directeur des travaux publics. Celui-ci mentionne un manque de personnel pour le service des travaux publics. De plus, le directeur des travaux publics informe les membres du conseil du bris du camion écuireur, celui-ci étant désuet, des démarches devront être effectuées pour une vérification des prix et besoins.

DEMANDE DE NIVELAGE – AVENUE DES RIVERAINS

La décision est reportée à la prochaine assemblée, une vérification sera effectuée afin de valider si les normes de construction du chemin ont été respectées.

2020-0810-141

OFFRE DE SERVICE – PROJET PROLONGEMENT ÉGOUT SECTEUR MONT-VIDÉO

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une offre de services professionnels transmise par SNC Lavalin Stavibel inc. pour la préparation des documents d'appel d'offres et le suivi au cours de la période des soumissions pour les travaux de prolongement de l'égout dans le secteur Mont-Vidéo;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service, réf. : 670836-1037-675070 et mandate l'entreprise SNC Lavalin Stavibel inc. pour procéder à la préparation des documents d'appel d'offres et le suivi au cours de la période des soumissions pour les travaux de prolongement de l'égout dans le secteur Mont-Vidéo pour un montant forfaitaire de 3 200 \$ payable entre le promoteur (entreprise KG2) et les propriétaires riverains de la future construction du réseau d'égout.

AVENUE DES RIVERAINS – LIGNE ÉLECTRIQUE

La décision est reportée à une prochaine assemblée.

2020-0810-142

PROPOSITION D'ACHAT – TRACTEUR MASSEY 1977

Attendu que la Municipalité de Barraute a affiché une vente au plus offrant en 2017;

Attendu qu'une offre avait été transmise au montant de 1 000 \$ et qu'une révision du besoin d'équipements avait été faite et qu'il avait été décidé de conserver le tracteur et ses équipements;

Attendu que le tracteur Massey ne correspond plus aux besoins actuels de la Municipalité;

Attendu que deux offres d'achat ont été transmises par des employés municipaux, une offre de 1 000 \$ et une offre de 2 000 \$;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu d'accepter l'offre la plus élevée, soit 2 000 \$, de M. Rock Goulet pour la vente du tracteur Massey 1977.

2020-0810-143

PROJET JEUX SECS ET ABRIS SOLAIRES – PARC DE LA FOIRE

Attendu qu'un projet d'achat de jeux secs, d'abris solaires et d'amélioration du Parc de la Foire est en cours;

Attendu que des soumissions ont été demandées;

Attendu qu'une aide financière de 37 500 \$ a été accordée à la Municipalité via le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire provenant des Fondations communautaires du Canada;

Attendu que le Comité des jeux d'eau contribuera au projet suite à leurs diverses activités de financement;

Attendu que la Municipalité de Barraute contribuera au projet en effectuant des travaux en régie interne;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien de mandater Mme Manon Plante, représentant du comité des loisirs et M. Marc Hardy, représentant du Comité en développement économique local et du Comité d'embellissement à rencontrer les membres du Comité des Jeux d'eau afin d'analyser et cibler les besoins afin d'optimiser les achats et travaux à réaliser.

M. Claude Dumas quitte l'assemblée à compter de 19 h 26.

M. Dave Bourque se joint à l'assemblée à compter de 19 h 31.

CORRESPONDANCE

MELCC – Demande d'autorisation

Le MELCC confirme la réception de la demande d'autorisation dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout domestique dans le secteur du Mont-Vidéo. Mme Émilie Guérin sera responsable du traitement de la demande.

SSQ Assurance – Renouvellement régime d'assurance collective

Le contrat d'assurance collective avec SSQ Assurance est renouvelable le 1^{er} novembre 2020, les conditions de renouvellement ont été transmises à M. Richard Paquin, conseiller de BFL Canada.

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue - AGA

L'assemblée générale annuelle de l'AFAT se déroulera le jeudi 17 septembre à 19 h par conférence Zoom. Pour participer à l'assemblée virtuellement, une inscription à l'avance est nécessaire par téléphone.

Global payments – Transfert de compte

Le compte de services Monetico a été transféré à Global Payments suite à l'acquisition des ententes de services aux marchands avec le Mouvement Desjardins. Le terminal de l'Hôtel de Ville a été changé suite à ce transfert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un questionnement est soulevé sur la vérification de la conformité des piscines sur le territoire par l'inspecteur municipal. Une demande sera apportée à l'inspecteur municipal à ce sujet.

Un manque d'heures consacrées à l'inspection municipale est soulevé dû aux diverses fonctions occupées par l'inspecteur municipal. Une demande est émise afin de libérer celui-ci pour lui accorder plus d'heures en inspection municipale.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS (SUITE)

SUIVI

2020-0810-144

REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 142

Attendu qu'un refinancement sera à réaliser pour l'emprunt # 142;

Attendu que le montant du refinancement est de 80 400 \$ et que le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

Attendu qu'un nouveau règlement d'emprunt est en attente d'acceptation dans le cadre du projet de nouvelles conduites en eau potable pour le secteur de la Route 397 Nord (ancien aqueduc Barrette);

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de regrouper les deux besoins de financement afin que la Municipalité puisse bénéficier d'un meilleur coût de financement.

REGLEMENT # 164 – DISTRICTS ELECTORAUX

Le règlement # 164 a été soumis à la Commission de la représentation électorale.

DEMANTELEMENT EQUIPEMENTS GARAGE MUNICIPAL

Les entrepreneurs ont été contactés pour récupérer leurs équipements au nouveau garage municipal. Ceux-ci ont pris entente pour une date de démantèlement pour leur équipement.

APPEL D'OFFRES PUBLIQUES PROJET NOUVELLES CONDUITES D'EAU POTABLE

Les appels d'offres publiques seront émis le 18 août prochain pour le projet de nouvelles conduites d'eau potable (ancien réseau d'aqueduc Barrette). Il y aura un ajournement de l'assemblée du 8 septembre, suite à l'ouverture des soumissions le 11 septembre.

2020-0810-145

SORTIE ROUTE 397 SUD – PROLONGEMENT ÉGOUT

Attendu que lors de l'assemblée régulière du 6 juillet 2020, Mme Pierrette Therrien et M. Gilles Frenette ont transmis une demande aux membres du conseil concernant la taxation du service d'égout pour le lot # 5 379 399;

Attendu que des vérifications ont été réalisées concernant le zonage de cette propriété et les caractéristiques du zonage sont en vigueur depuis 1982 dans ce secteur;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu qu'un correctif soit porté à la prochaine facturation de taxes municipales en 2021 concernant le service d'égout, cependant les montants déjà facturés pour 2019 devront être acquittés par les propriétaires et un crédit pour 2020 sera effectué.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est ajoutée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Un rappel est fait concernant le Code d'éthique des élus municipaux à respecter ainsi que le rôle des élus municipaux.

2020-0810-146

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-03 – M. SÉBASTIEN LABONTÉ

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Sébastien Labonté, sur le lot 5 380 090, cadastre du Québec et portant sur le problème suivant :

- Construction d'un garage de 20' x 30' avec une marge de recul de 6 mètres au lieu de 3,69 mètres.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 27 juillet 2020 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2020-03) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure, pour rendre la propriété conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à M. Sébastien Labonté, sur le lot 5 380 090, cadastre du Québec et autorise :

- La construction d'un garage de 20' X 30' avec une marge de recul de 6 mètres.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées.

2020-0810-147

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-04 – M. MICHEL NADON

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Michel Nadon, responsable de la succession de Madame Danielle Lemay, sur le lot 5 380 995, cadastre du Québec et portant sur les problèmes suivants :

- Marge latérale de la maison de 1,95 mètre au lieu de 2 mètres;
- Marge latérale du garage et de la remise à 0,75 mètre au lieu de 2 mètres;
- Distance entre la piscine et la ligne de terrain de 1,45 mètre au lieu de 1,95 mètre;
- Distance entre le patio et la ligne de terrain de 1,45 mètre au lieu de 1,95 mètre.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu que le propriétaire a fait la construction de bonne foi;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 27 juillet 2020 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2020-04) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure, pour rendre la propriété conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à M. Michel Nadon, responsable de la succession de Madame Danielle Lemay, sur le lot 5 380 995, cadastre du Québec et autorise :

- Marge latérale de la maison de 1,95 mètre au lieu de 2 mètres;
- Marge latérale du garage et de la remise à 0,75 mètre au lieu de 2 mètres;
- Distance entre la piscine et la ligne de terrain de 1,45 mètre au lieu de 1,95 mètre;
- Distance entre le patio et la ligne de terrain de 1,45 mètre au lieu de 1,95 mètre.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées. Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées. De plus, la dérogation porte sur l'état actuel de la piscine et de la remise existant, advenant une détérioration ou modification de ceux-ci, le nouveau propriétaire devra se conformer à la réglementation en vigueur.

2020-0810-148

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-05 – M. MARTIN CAREAU

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Martin Careau, sur le lot 5 379 944, cadastre du Québec et portant sur le problème suivant :

- Marge avant inférieure à 6 mètres pour l'installation d'une maison unimodulaire pour respecter la distance de protection nécessaire au traitement des eaux usées.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu que le propriétaire possédait un droit acquis pour reconstruire au même endroit et en modifiant l'endroit de construction, il y a perte de son droit;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 27 juillet 2020 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2017-05) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure, pour rendre la propriété conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à M. Martin Careau, sur le lot 5 379 944, cadastre du Québec et autorise :

- Marge avant inférieure à 6 mètres pour l'installation d'une maison unimodulaire pour respecter la distance de protection nécessaire au traitement des eaux usées, mais d'un minimum de 3 mètres de la ligne de propriété.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées.

2020-0810-149

DEMANDE D'APPUI CPTAQ – M. JACQUES PICARD

Attendu que les Membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aliénation de lots afin de procéder à l'achat du lot 5 379 819 déposée par M. Jacques Picard auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, pour le lot 5 379 819, Rang 9, de la Municipalité de Barraute, cadastre du Québec;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute ;

Attendu que l'autorisation de cette demande par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur (Article 62-3);

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute appuie la demande d'aliénation d'un lot afin de procéder à l'achat du lot 5 379 819, déposée par M. Jacques Picard pour le lot 5 379 819, Rang 9, de la Municipalité de Barraute, cadastre du Québec et recommande son approbation auprès des autorités de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

2020-0810-150

PROJET # 2 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Barraute a adopté le règlement de zonage # 134 et le règlement # 153 « modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l'émission des permis # 127 »;

CONSIDÉRANT que des anomalies ont été soulevées par l'inspecteur municipal auxdits règlements;

CONSIDÉRANT que le service de l'aménagement du territoire de la MRC Abitibi a transmis à la Municipalité de Barraute des recommandations permettant de bonifier le projet de règlement # 169 en vue d'une approbation de la MRC Abitibi;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité d'autoriser des changements aux règlements de zonage # 134 et #153, pour modifier des anomalies rencontrées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 1^{er} juin 2020 par le conseiller, M. Dave Bourque;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui a eu lieu le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement # 169 a eu lieu le 29 juillet 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque et appuyé par M. Alexandre Lupien, d'adopter le deuxième projet de règlement # 169 modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement # 153 « modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l'émission des permis # 127 » tel que lu et présenté au Conseil municipal, en ajoutant les éléments suivants :

- Modifier la grille des spécifications pour la zone Ib-2, aux Usages spécifiquement autorisés Composteur industriel fermé;
- Ajouter la définition concernant le Composteur industriel fermé à la terminologie du règlement de zonage.
- Modifier les normes d'implantation pour les bâtiments secondaires, pour les zones RR-1 à RR-3 pour autoriser une *Superficie maximale totale à 160 mc*, une hauteur maximale à 6,7 m.

2020-0810-151

RÈGLEMENT # 167 – DISPENSE TENUE DE REGISTRE POUR PERSONNES HABLES À VOTER

Attendu que selon le Code municipal le règlement # 167, il est dispensé de tenir un registre pour les personnes habiles à voter;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que le libellé suivant soit ajouté au règlement # 167 :

Attendu qu'une exemption de consultation des personnes habiles à voter s'applique au règlement 167 puisque les dépenses prévues au présent règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus, tel que prévu au 5^e alinéa de l'article 1061 du Code municipal, dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023, pour un montant de 615 000 \$.

2020-0810-152

DEMANDE DE CERTIFICATION D'AUTORISATION AU MELCC – PROJET NOUVELLES CONDUITES AQUEDUC ROUTE 397 NORD

Attendu qu'un projet de nouvelles conduites au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (ancien réseau Barrette) est en cours dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- S'engage à retenir les services d'ingénierie pour la certification des ouvrages des nouvelles conduites au réseau d'eau potable dans le secteur Route 397 Nord (ancien réseau Barrette) et mandate l'entreprise SNC Lavalin Stavibel inc. pour procéder à la demande de certification d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet de nouvelles conduites au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord;
- Mandate et autorise M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute tous les documents nécessaires à la demande de certification d'autorisation pour ce projet.

2020-0810-153

DÉPÔT PLANS ET ESTIMATION DES COÛTS RÉVISÉS – PROJET NOUVELLES CONDUITES AQUEDUC ROUTE 397 NORD

Attendu que de nouveaux plans et estimation des coûts révisés ont été déposés suite à des modifications des conduites projetées sur la distance et l'ajout d'un équipement par l'entreprise SNC Lavalin;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute approuve les nouveaux plans et estimation des coûts et mandate l'entreprise SNC Lavalin à déposer sur le site SEAO un appel d'offres public dans le cadre du projet de nouvelles conduites pour l'aqueduc secteur Route 397 Nord.

2020-0810-154

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES - PROJET NOUVELLES CONDUITES AQUEDUC ROUTE 397 NORD

Attendu qu'une caractérisation environnementale des sols est requise dans le cadre du projet de nouvelles conduites d'aqueduc secteur Route 397 Nord;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service, réf. : 20-01377 en ingénierie de l'entreprise SNC-Lavalin GEM Québec pour la caractérisation environnementale des sols dans l'emprise de la Route 397 Nord dans le cadre de nouvelles conduites d'aqueduc secteur Route 397 Nord pour un montant de 7 112,27 \$ dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

2020-0810-155

ENTENTE MRCVO - RECYCLAGE

Attendu que la MRCVO a transmis sa nouvelle tarification de traitement des matières recyclables en lien avec l'état actuel du marché;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de mandater et autoriser M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à procéder à une nouvelle analyse des coûts auprès de la MRC Abitibi et qu'advenant une économie significative, l'entente soit résiliée auprès de la MRCVO.

2020-0810-156

DEMANDE D'ACHAT – RUELLE ENTRE 3^E ET 4^E AVENUE EST

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'achat d'une portion de la ruelle entre la 3^e et 4^e Avenue Est;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que les vérifications suivantes soient effectuées :

- S'il y a présence d'infrastructures municipales par les travaux publics;
- L'accord du voisin à ce lot pour procéder aux démarches notariées de droit de passage et à la vente de la portion de ruelle.

PROPOSITION DE LOCATION – ÉQUIPEMENTS DE PEINTURE

Proposition annulée.

INFORMATIONS DIVERSES

2020-0810-157

OFFRE DE SERVICE – M. DANIEL TÉTREAULT, CPA

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute prennent connaissance d'une offre de services transmise par Daniel Tétreault, CPA inc. pour l'audit des états financiers de la municipalité pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2020;

Attendu que l'offre de service comprend l'audit fait au bureau municipal, les écritures de régularisations, la préparation du rapport financier, la préparation d'extraits du rapport pour chaque membre du conseil et la présentation des états financiers aux membres du conseil pour un montant de 9 900\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service et mandate Daniel Tétreault, CPA inc. pour l'audit des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 pour un montant de 9 900 \$ plus taxes.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande la possibilité d'achat d'une partie de la ruelle annexée à sa propriété. Les membres du conseil l'informent de transmettre sa demande d'achat et que celle-ci sera analysée et la décision sera rendue lors d'une prochaine assemblée.

2020-0810-158

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20 h 58.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier